

DEPARTEMENT  
Haute-Saône

Commune de FRESSE  
70270

130. Le Village  
70270 FRESSE  
Tél. - Fax : 03.84.63.32.58

E-mail : mairie.fresse@orange.fr

Commune de FRESSE  
Compte-rendu du  
Conseil Municipal du 28 octobre 2014

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil : 15

En exercice : .....15

Présent(s) : .....12

Pouvoir(s) : ..... 3

Absent(s) ..... 3

Votants : ..... 15

**Affiché le : 4/11 /2014**

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le 21 octobre 2014 pour la session ordinaire du mardi 28 octobre 2014.

L'an deux mil quatorze, le mardi vingt-huit octobre à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **DAGUE Alain, Maire,**

**Étaient Présents :** Mme CARDOT Eliane, Mrs PERNOT Jean-Marie, FERRETTI Benjamin, Adjoint, Mmes PHEULPIN Marie-Josée, PLUCHON Caroline, GUILLIER Nathalie, M. GAUFROID Florian, Mmes GAUDIN Marylène, LAPARRA Isabelle Mrs. LOVAT Philippe, HERRIAU Jérôme, et M. DAGUE Alain, Maire.

**Absent(s) excusé(s) :** Mrs Jocelyn DEMANGE qui donne procuration à M. Benjamin FERRETTI, Sébastien DYSLI qui donne procuration à M. DAGUE Alain, Mme Sabrina LEIMBACHER qui donne procuration à Mme CARDOT Eliane.

**Absent :**

**Madame PLUCHON Caroline** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La séance a été précédée – à 17 H.30 – de la visite de l'école, de la chaufferie et des ateliers municipaux.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal, et déclare la séance ouverte.

**ORDRE DU JOUR :**

- Décision modificative – virement de crédits ;
- Suppression de poste Adjoint Technique Territoriale 1<sup>ère</sup> classe ;
- Modification du tableau des emplois communaux ;
- Contrat groupe assurance statutaire ;
- Participation à la protection sociale complémentaire des agents ;
- Assiette et destination des coupes de bois ;
- Affouage – règlement, volume, taxe affouage .....) ;
- Tarif périscolaire ;
- Participation rentrée scolaire 2014-2015 ;
- Demandes de subventions : FRESSANIM ; AFMTELETHON ;
- Affaires et questions diverses.

**DECISION MODIFICATIVE VIREMENT DE CREDIT**

Il convient de régulariser une somme correspondant au dégrèvement accordé à titre exceptionnel, par l'Etat aux autoentrepreneurs sur leur imposition CFE 2013 par un mandat au compte 7391178 (autres restitutions au titre de dégrèvement sur contributions directes). Aucun crédit n'a été prévu à ce compte, Monsieur le Maire propose d'effectuer le virement de crédit suivant :

Le conseil Municipal à l'**UNANIMITE DECIDE :**

d'effectuer le virement de crédit suivant :

020 – Dépenses imprévues fonctionnement	- 448.00 €
7391178 – Autres dégrèvement contributions directes	+448.00 €

**SUPPRESSION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 1<sup>ère</sup> CLASSE ET MODIFICATION DU  
TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2014**

Suite à un avancement de grade en date au 1<sup>er</sup> septembre 2014, il convient de supprimer le poste d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe et de réactualiser à compter de cette date le tableau des emplois communaux. **ACCEPTE A L'UNANIMITE.**

**CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE – AVENANT N°1 -**

Vu la signature du contrat groupe d'assurance statutaire du 13 décembre 2012,  
Considérant que l'examen des résultats du contrat d'adhésion amène la compagnie (CNP Assurances) à proposer un aménagement des conditions d'assurance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;  
Considérant qu'il est proposé une augmentation du taux de cotisation (uniquement pour les agents CNRACL) de 6.70 % à 7.70 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.  
Le taux de 1.17 % pour les agents IRCANTEC reste inchangé.  
L'exposé de Monsieur le Maire entendu,  
Le conseil municipal à L'UNANIMITE AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à venir avec la CNP Assurances.

**MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS –  
GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE -**

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;  
Considérant que le décret n°2011-1474 du 10 novembre 2011 offre la possibilité aux collectivités locales de contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 2 octobre 2014 ;

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à L'UNANIMITE :

**DECIDE DE :**

- participer financièrement à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014 dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents ;
- verser une participation mensuelle de 5 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée, étant précisé que la participation sera versée : directement à l'organisme pour la couverture de ce risque.

**PRECISE** que la participation ne pourra excéder le montant de la cotisation ou de la prime qui serait dû en l'absence d'aide,

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

**ASSIETTE DEVOLUTION ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS EXERCICE 2014-2015**

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier le conseil municipal à L'UNANIMITE **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes 2014-2015 dans sa totalité.

En bloc et sur pieds les parcelles 5 - 8j - 9j - 10j - 20j - 22j - 25 - 26 - 33

**DESTINE** le produit des coupes des parcelles 24j - 18 - 30 à l'affouage.

## AFFOUAGE SUR PIED – CAMPAGNE 2014/2015

Le produit des parcelles 24j – 18 – et 30 étant destiné à l'affouage, le conseil municipal à l'UNANIMITE

- Arrête le rôle d'affouage ;
  - désigne comme garants Jean-Marie PERNOT, Jérôme HERRIAU et Benjamin FERRETTI ;
  - arrête le règlement d'affouage ;
  - fixe le montant de la taxe d'affouage à 70 € par affouagiste ;
  - délai d'exploitation fixé au 15/04/2015 ;
  - délai d'enlèvement fixé au 31/08/2015 ;
- (règlement et liste des affouagistes disponibles en mairie)

## TARIF PERISCOLAIRE

Dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires, la commune a eu obligation d'organiser, dès la rentrée scolaire 2014-2015, des activités périscolaires, non obligatoires, qui se déroulent, en dehors des horaires de classe soit le vendredi après-midi de 13 H.30 à 16 H.30.

*La moyenne de la fréquentation des premières semaines est de 23 enfants*

Au regard de ces éléments, il est proposé au conseil municipal de voter le(s) tarif (s) pour l'accueil du périscolaire

Vu la réunion de la commission Vie Scolaire/Petite Enfance du 1<sup>er</sup> septembre 2014 ;

Vu la note d'information distribuée aux parents d'élèves en date du 3 septembre 2014

Vu la réunion publique du 30 septembre 2014,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'UNANIMITE :

**FIXE**

Comme suit pour l'année 2014-2015, les tarifs du périscolaire

- 10 € par enfant, maxi 20 € par famille par trimestre ;
- Tout trimestre commencé est dû.

## PARTICIPATION TRANSPORT SCOLAIRE RENTREE 2014-2015 (après le primaire, non pris en charge par le Conseil Général)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération N° 60 du 9 octobre 2013 où le conseil municipal avait décidé de ne retenir pour la rentrée 2013-2014 que le versement de la participation aux frais de transport – non pris en charge par le Conseil Général – soit 15 € par enfant, Il demande à son conseil municipal de se positionner sur la décision à prendre pour l'année scolaire 2014-2015.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

**DECIDE de renouveler cette participation pour l'année scolaire 2014-2015 – 15.00 € - quinze euros par enfant, versé directement sur le compte bancaire des parents – RIB et certificat de scolarité à joindre – pour les enfants scolarisés après le primaire jusqu'au niveau BAC ou BEP et dont le transport n'est pas pris en charge par le Conseil Général.**

Les dépenses seront prélevées à l'article 6574.

## DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal à l'UNANIMITE accorde les subventions suivantes :

- FRESSANIM 250.00 €
- AFMTELETHON 50.00 €  
(délégation de Haute-Saône)

### QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur les points suivants :

- L'invitation à la cérémonie du 11 novembre est remise à chaque conseiller présent.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciements émanant de la section des Anciens Combattants de FRESSE, pour les aides diverses apportées par la municipalité – élus et employés – lors de la commémoration du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération.
- Confection du colis des Anciens le mercredi 26 novembre. Distribution à partir de fin novembre.
- Communication de l'offre de prix faite par M. SAINT-DIZIER pour l'achat parcelle C 733P1 au Montvillers.
- Après consultation, l'A.B.F. a émis un avis défavorable au projet d'accès handicapés à l'école, - il faut garder l'intégralité de l'esthétique du bâtiment - Une autre étude est en cours de réalisation.
- Monsieur le Maire fait état du projet de construction d'un abri de stockage derrière les ateliers municipaux.
- Mme CARDOT remercie les conseillers pour la rapidité de distribution du bulletin municipal.
- Cérémonie des vœux est fixée au samedi 10 janvier 2015 à 17 H.

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H. 30

Vu le Maire,  
Alain DAGUE.

